

Monsieur Carmine Nigro
Président du conseil
Régie des alcools de l'Ontario
55, boulevard Lakeshore
Toronto (Ontario) MSE 1A4

Monsieur,

Je vous écris en cette période où vous entreprenez la planification des activités pour l'exercice 2022-2023 à titre de président du conseil de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). En vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre énonce mes attentes à l'égard de la LCBO pour l'exercice 2022-2023.

Les organismes ontariens régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels pour la prestation de services d'excellente qualité à la population de l'Ontario. Grâce aux efforts que vous-même et les autres membres du conseil déployez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la LCBO, cette dernière est en mesure de remplir son mandat, qui consiste à importer, régir, vendre et distribuer des boissons alcoolisées de manière responsable, et de verser ses bénéfices nets au Trésor. Cette orientation doit être conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés, ainsi qu'à mes directives, le cas échéant. Je vous remercie de bien vouloir être au service de la population.

Comme les organismes font partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, je m'attends à ce qu'ils servent les intérêts de la population en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités, ainsi qu'en optimisant leur rendement financier pour les contribuables. Il est plus important que jamais de démontrer l'utilisation judicieuse des deniers publics, car les familles, les travailleurs et les employeurs ont dû relever des défis de taille en lien avec la COVID-19 et continuent de faire des sacrifices pour mettre fin à la pandémie. C'est pourquoi je m'attends à ce que toutes les mesures et décisions prises et toutes les dépenses engagées par votre organisme soient dans l'intérêt des contribuables et des personnes que nous servons, notamment en ce qui concerne ce qui suit :

1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses

- Trouver et saisir des occasions de générer des revenus, de mettre en œuvre des pratiques novatrices et d'améliorer la viabilité des programmes;
- Respecter les directives de centralisation de la chaîne d'approvisionnement et les mesures provisoires concernant les locaux à bureaux de l'organisme;
- Atteindre les résultats prévus par les stratégies et directives de rémunération et miser sur ces résultats;
- Lorsque cela est approprié, collaborer avec le ministère pour faire avancer le plan d'action Faire progresser l'Ontario.

2. Transparence et reddition de comptes

- Respecter les directives et politiques pertinentes du gouvernement et veiller à ce que les rapports soient transparents et rendent des comptes;
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et pratiques comptables et le cadre éthique de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, et donner suite aux conclusions des audits, le cas échéant;
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance de l'organisme et de reddition de comptes.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détermination, d'évaluation et d'atténuation des risques comprenant la planification des mesures à prendre en cas d'urgence sanitaire ou autre, notamment en lien avec la COVID-19;
- Élaborer un plan de continuité des activités précisant les services et le personnel essentiels.

4. Gestion des effectifs

- Optimiser votre capacité organisationnelle d'appuyer la prestation de services publics de la meilleure qualité possible;
- Moderniser les ressources et les redéployer dans les secteurs prioritaires de façon à répondre aux besoins.

5. Collecte de données

- Améliorer la façon dont votre organisme utilise les données pour prendre des décisions, partager de l'information et publier des rapports, notamment en ayant recours aux solutions de données disponibles ou nouvelles pour orienter la présentation de rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation des services;
- Respecter les exigences de transparence et de protection de la vie privée lors de l'utilisation des données et du partage de données avec le ministère, le cas échéant.

6. Approches numériques et service à la clientèle

- Analyser et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique aux fins de la prestation de services en ligne et continuer de respecter et de dépasser les normes de service à la clientèle au cours de la transition;
- Adopter des approches numériques comme la recherche sur les utilisateurs et le développement agile.

7. Diversité et inclusion

- Élaborer et soutenir des initiatives de diversité et d'inclusion qui favorisent la mise en place d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié;
- Faire preuve de leadership en créant un environnement inclusif exempt de harcèlement;
- Adopter un processus d'inclusion afin que toutes les voix soient entendues dans le but d'orienter l'élaboration des politiques et la prise des décisions.

8. Relance suite à la COVID-19

- Déterminer et adopter les méthodes de prestation de services (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la pandémie de COVID-19;
- Appuyer les efforts de relance déployés suite à la COVID-19.

Outre ces priorités gouvernementales, je m'attends à ce que la LCBO mette l'accent sur ce qui suit :

1. Contribuer à créer un Ontario plus viable en faisant la promotion des produits ontariens par l'entremise d'initiatives de marketing et de merchandisage axées sur la collaboration mises en œuvre dans les succursales et en ligne.
2. Appuyer l'Examen de la vente d'alcool, y compris la mise en œuvre de tout changement qui en découle.
3. Passer en revue les possibilités de réduction des formalités administratives, y compris la rationalisation des rapports mensuels sur les ventes des établissements vinicoles et des petites distilleries, et y donner suite.
4. Veiller à ce que la LCBO et le gouvernement atteignent leurs objectifs financiers et sociaux liés à la régie et à la vente des boissons alcoolisées, notamment en collaborant avec les partenaires afin d'encourager la consommation d'alcool responsable.
5. Appuyer les efforts déployés par le gouvernement en vue de moderniser les organismes provinciaux et de réaliser des économies et des gains d'efficacité au sein de ces organismes.
6. Mettre en œuvre une nouvelle plateforme de commerce électronique qui répond aux besoins des entreprises et des consommateurs et accroît les revenus de l'organisme.

Grâce à ces mesures, nous pourrions nous assurer que la LCBO continue de remplir son mandat. Nous avons confiance que la population de l'Ontario suscitera la croissance économique nécessaire à la création d'emplois, à la prospérité et au renforcement de la province.

Je vous remercie, vous et les autres membres du conseil, du soutien que vous continuez de nous accorder et de votre précieuse contribution. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Erin McGinn, sous-ministre adjointe, Division des entreprises publiques, au 647 535-2632 ou à erin.mcginn@ontario.ca.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Le ministre des Finances,
Peter Bethlenfalvy

c.c. : George Soleas, président-directeur général, Régie des alcools de l'Ontario
Richard Clark, chef de cabinet, Bureau du ministre, ministère des Finances
Greg Orencsak, sous-ministre, ministère des Finances
Nancy Mudrinic, sous-ministre associée, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes, ministère des Finances
Erin McGinn, sous-ministre adjointe, ministère des Finances
Michael Waterston, directeur intérimaire, Direction des services juridiques, ministère des Finances